

D'var Torah du Rabbin Didier Kassabi

Rabbin de Boulogne

Paracha Béchala', 5780



Trois jours après la traversée de la mer, les Enfants d'Israël arrivèrent à Mara. Malheureusement, ils n'y trouvèrent pas d'eau potable. C'est alors que le peuple murmura contre Moshé en disant : « Que boirons-nous ? ». HaShem réalisa un miracle qui permit à l'eau de se transformer pour devenir consommable. Là-bas, D-ieu imposa un décret et une loi et là-bas il mit le peuple à l'épreuve. (Chapitre 15 ; versets 23-25)

La première catégorie de règles que D-ieu imposa au peuple, avant même l'épisode du Don de la Torah, est celle du décret que nous appelons en hébreu : 'Hok.

Il ne s'agit pas de lois irrationnelles comme nous avons l'habitude de le comprendre. Ces lois sont justifiées par une raison divine qui dépasse la nôtre. À travers ses lois, HaShem veut imposer son joug sur l'ensemble du peuple.

Cette base doit représenter le point sur lequel l'ensemble de notre relation à D-ieu doit se construire. L'esprit humain n'est pas au centre de notre pratique religieuse, le respect du 'Hok constitue la première étape du Don de la Torah.

Même si le peuple affirmera d'une seule et même voix « nous ferons puis nous comprendrons », cela ne contredit en rien notre désir de comprendre et de rechercher les raisons qui peuvent justifier tel ou tel commandement.

La seconde imposition concerne des lois rationnelles contenues dans la Torah. Elles sont nécessaires pour offrir un cadre d'application de règles qui permettent de gérer les relations entre l'homme et son prochain. Malgré la compréhension relative de ses lois, nous devons les réaliser avec un état d'esprit particulier : nous ne faisons que réaliser la volonté de D-ieu.

Le verset se termine de manière surprenante : « là-bas, D-ieu mit le peuple à l'épreuve ».

Dans son œuvre magistrale, le RaM'Hal nous explique que la vie de l'homme est rythmée par les épreuves du quotidien. Ces épreuves nous permettent de révéler et d'exprimer le fond de notre potentiel. Pour ne pas en arriver à perdre notre foi, nous devons nous renforcer dans le respect des commandements de la Torah.

Une fois que D-ieu nous présente les différentes catégories de lois, il met le peuple à l'épreuve car notre Emouna ne peut se développer qu'à travers la réalisation de la volonté divine. Cela crée un lien indéfectible qui nous permet de puiser la force nécessaire pour surmonter toutes nos épreuves.